Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le





Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation : le 11 juin 2024

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 19h01

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice: 45

Présents: 23

- Ayant pris part au vote: 23

Ayant donné procuration : 1

G.B.M: AEBISCHER Élise; BAILLY Guillaume; BOUSSET Jean-Marc; CONTINI Jean-Claude; DEVESA Cyril; DUSSAUCY Nadine; JANNIN Jean-Pierre suppléant de M. Vincent FIÉTIER; GAGLIOLO Lorine; HUOT Daniel; JACQUIN Denis; JOUFFROY Jean-Marc; LAMBERT Marie; LEGAIN Olivier; MAILLARD Valérie; NAPPEZ Anthony; PARIS Daniel; POUJET Yannick; **C.C.L.L**: CRETIN Emmanuel; GARNIER Christophe; MONNIER

Alain; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M: AUBRY Didier; GAUTHIER André

Résultat du vote :

- Pour: 24

Contre : 0

Abstentions: 0

Étaient excusés :

G.B.M: BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY; BERNARD Franck; BOURGEOIS Agnès; CAULET Claudine; COUDRY Sébastien; FIÉTIER Vincent; LAIDIÉ Franck; MAGNIN-FEYSOT Christian; MICHEL Marie-Thérèse; PHILIPPE Lionel; ROUX Jean-Hugues; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT;

C.C.L.L: COULET Gérard; MESNIER Christian; NICOLET

Mickaël

C.C.V.M:

Secrétaire de séance : MONNIER Alain

Procuration de vote :

Mandant: MESNIER Christian

Mandataire: STADELMANN Jean-Claude

<u>Objet</u>: 6A.Acquisition des deux parcelles pour la construction d'un écocentre sur la commune d'Ornans 2024/06_10-30



ACQUISITION DES DEUX PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE SUR LA COMMUNE D'ORNANS

Rapporteur: Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué

Le projet de construction de l'écocentre à Ornans est dans sa phase PRO. Le bureau d'études MACO, en charge de la maîtrise d'œuvre, présentera au SYBERT le projet définitif mi-mai pour validation.

Le projet se situe sur les deux parcelles cadastrées AP n° 18 et 19, situées au lieu-dit « Au malade », chemin du Gradion à Ornans. Ces deux parcelles appartiennent actuellement à la commune d'Ornans.

Avant de lancer les travaux, le SYBERT doit procéder à l'acquisition de ces deux parcelles. La commune d'Ornans a déjà signifié son accord et a indiqué qu'elle céderait les deux parcelles pour l'euro symbolique.

Par ailleurs, un bornage physique réalisé par un géomètre est programmé en juin 2024. Le chemin d'accès actuel (chemin du Gradion) empiète sur la parcelle AP n° 18. Dans l'objectif de régulariser la situation, un nouveau découpage parcellaire sera sans doute nécessaire pour rétrocession ultérieure au domaine public.

Á l'unanimité, le Comité Syndical valide :

- l'acquisition de deux parcelles appartenant à la commune d'Ornans, sous référence AP n°18 et 19, d'une surface à préciser, situées au lieu-dit « Au malade », chemin du Gradion, à l'euro symbolique, hors droit d'enregistrement et hors frais de notaire,
- la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Rapport adopté à la majorité absolue.

Secrétaire de séance,

MONNIER Alain

Pour extrait conforme,